



# Bilan d'activité de la commission des Affaires étrangères

Septembre 2019 – Septembre 2020



# Table des matières

<b>Présentation .....</b>	<b>3</b>
<b>La commission des Affaires étrangères .....</b>	<b>5</b>
<b>Les compétences .....</b>	<b>6</b>
<b>Les membres.....</b>	<b>7</b>
<b>Hommage à Claude Goasguen (1945 – 2020) .....</b>	<b>8</b>
<b>Les groupes .....</b>	<b>9</b>
<b>Le Bureau.....</b>	<b>10</b>
<b>Les coordonnateurs .....</b>	<b>11</b>
<b>Le secrétariat administratif.....</b>	<b>12</b>
<b>L’activité législative de la commission des Affaires étrangères .....</b>	<b>13</b>
<b>L’examen des conventions et traités internationaux.....</b>	<b>14</b>
<b>Les avis sur les projets de loi .....</b>	<b>16</b>
<b>L’activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères .....</b>	<b>23</b>
<b>Les auditions .....</b>	<b>25</b>
<b>Le suivi de la crise liée à la pandémie de covid-19 à partir du 17 mars 2020.....</b>	<b>28</b>
Les auditions .....	28
Les réunions de travail.....	29
Les groupes de travail.....	30
<b>Les réunions conjointes européennes .....</b>	<b>36</b>
<b>Les missions d’information .....</b>	<b>38</b>
Les missions d’information donnant lieu à rapport d’information (article 145 du Règlement) ..	38
Les missions de terrain .....	43
<b>Les propositions de résolution .....</b>	<b>44</b>
<b>Les référents pays .....</b>	<b>45</b>
<b>Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs .....</b>	<b>47</b>
<b>Les réunions interparlementaires et conférences .....</b>	<b>49</b>
<b>Les entretiens de la présidente .....</b>	<b>50</b>

La commission des affaires étrangères est l’une des huit commissions permanentes de l’Assemblée nationale. Elle est composée de 73 députés et présidée par Marielle de SARNEZ.

Pour suivre l’activité de la commission :

- le site de l’Assemblée : <http://www.assemblee-nationale.fr/> ;
- l’agenda de la commission : [Agenda de la Commission](#) ;
- les vidéos de la commission : <http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions> ;
- le Twitter de la commission : @AN\_AfEtr.

# Présentation

La crise sanitaire a profondément réorienté les travaux de la commission des affaires étrangères non seulement quant à leur objet mais également au plan des méthodes. L'année 2019-2020 s'est ainsi décomposée en deux phases distinctes.

De septembre 2019 à mi-mars 2020, l'activité législative de la commission a porté sur l'examen de dix projets de loi tendant à autoriser la ratification de conventions internationales, de neuf avis budgétaires et d'un avis sur le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique. Cinq missions d'information ont été créées, six ont poursuivi leurs travaux et six ont rendu leur rapport. La commission a également organisé quatre missions de terrain (à New-York dans le cadre de la 74<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, en Algérie, à Madagascar et au Cameroun). Presque chaque semaine, elle a auditionné des personnalités éclairant ses membres sur les enjeux internationaux du moment : le Brexit, la Chine, le Yémen, le Sahel, la francophonie, le réchauffement climatique, etc.

À l'initiative de la présidente Marielle de Sarnez, pour la première fois depuis la création de cette procédure en 2009, l'ensemble des présidents de groupe politique ont accepté de porter ensemble, en la cosignant, une proposition de résolution condamnant l'offensive militaire turque dans le Nord-Est syrien. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée nationale, à l'unanimité, le 30 octobre 2019.

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie mondiale de Covid19, une crise sans précédent et lourde de conséquences économiques, sociales, mais aussi géopolitiques. Pour assurer la continuité de sa mission d'évaluation et de contrôle, notamment au cours de la période de confinement, la commission des affaires étrangères a réorganisé ses méthodes de travail et a procédé, dans ses domaines de compétences, à de nombreuses auditions publiques et réunions de travail. Elle a également mis en place trois groupes de travail pour étudier les effets de la pandémie sur les trois axes essentiels de la conduite des relations internationales de la France : les réseaux, l'aide publique au développement et les actions humanitaires, l'action économique extérieure. Ces trois groupes ont rendu leurs conclusions le 8 juillet.

Ainsi, pendant toute la période de confinement, la commission a réalisé 11 auditions de membres du Gouvernement et de personnalités (telles que Michel Barnier, Thomas Pesquet, Edgar Morin, la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie, le président du comité international de la Croix Rouge, le chef d'état-major des armées), 6 réunions de travail avec des ambassadeurs et des directeurs d'administration et 23 auditions et tables rondes de groupes de travail. Ces travaux en visioconférence se sont poursuivis après le déconfinement et au total, les membres de la commission des affaires étrangères ont pu participer pendant la crise sanitaire à 80 réunions de commission ou de groupe de travail. Ces travaux, en intégrant une forte dimension comparative nationale et régionale, ont permis de mieux prendre la mesure de ce qui a bien fonctionné et de ce qui au contraire a révélé nos limites, de décrypter les situations pour en tirer des leçons pour le monde d'après.

La commission a également tenu à assurer un suivi régulier de l'action menée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères durant cette période de crise, et a formulé grâce aux groupes de travail un certain nombre de recommandations avec un principe simple : les politiques publiques conduites doivent prendre en compte les situations nouvelles créées par la

crise, et tenter de répondre aux difficultés qui préexistaient avant cette même crise. Confrontée à un problème spécifique, la commission a également mis en place une mission « flash » sur les conditions de délivrance des passeports français à l'étranger qui a rendu ses conclusions en quinze jours le 7 juillet. Une mission d'information sur la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni a été mise en place, son rapport devant être rendu avant la fin de l'année 2020.

Afin de préserver les droits du Parlement, la commission s'est mobilisée pour défendre des amendements au projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 (loi n° 2020-734 du 17 juin 2020), examiné par une commission spéciale, afin de ramener à douze mois la durée de l'habilitation à légiférer confiée au Gouvernement pour tirer les conséquences de la fin de la période de transition prévue pour le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

A l'occasion de la session extraordinaire du mois de septembre 2020 la commission s'est saisie de sujets d'actualité, la situation au Liban, en Méditerranée orientale, etc. tout en reprenant son examen des conventions internationales en instance de ratification, en se saisissant pour avis du projet de loi portant restitution de biens culturels au Bénin et au Sénégal et enfin a examiné et adopté le rapport d'information sur les enfants sans identité (qui formule 23 recommandations pour remédier aux conséquences subies par 237 millions d'enfants dans le monde qui ne disposent pas de certificat de naissance, cette absence d'identité juridique les privant d'accès à leurs droits et freinant le développement des États).

Le présent bilan rend compte du détail de l'ensemble de ces activités.

# La commission des Affaires étrangères

# Les compétences

La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale est compétente, en application de l'article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale, sur les questions relatives :

- à la politique étrangère et européenne ;
- aux traités et accords internationaux ;
- aux organisations internationales ;
- à la coopération et au développement ;
- à la francophonie ;
- aux relations culturelles internationales.

# Les membres

La commission des affaires étrangères est constituée de 73 députés.

Composition au 31 juillet 2020 :

- Lénaïck Adam
- Ramlati Ali
- Aude Amadou
- Clémentine Autain
- Frédéric Barbier
- Hervé Berville
- Yves Blein
- Sandra Boëlle
- Jean-Claude Bouchet
- Jean-Louis Bourlanges
- Valérie Boyer
- Pascal Brindeau
- Moetai Brotherson
- Pierre Cabaré
- Samantha Cazebonne
- Annie Chapelier
- Mireille Clapot
- Jean-Michel Clément
- Pierre Cordier
- Olivier Dassault
- Alain David
- Bernard Deflesselles
- Christophe Di Pompeo
- Frédérique Dumas
- Laurence Dumont
- Pierre-Henri Dumont
- Nicolas Dupont-Aignan
- M'jid El Guerrab
- Michel Fanget
- Anne Genetet
- Éric Girardin
- Olga Givernet
- Philippe Gomès
- Meyer Habib
- Michel Herbillon
- Christian Hutin
- Bruno Joncour
- Hubert Julien-Laferrière
- Rodrigue Kokouendo
- Sonia Krimi
- Aina Kuric
- Mustapha Laabid
- Amélia Lakrafi
- Jérôme Lambert
- Jean-Paul Lecoq
- Martine Leguille-Balloy
- Marion Lenne
- Nicole Le Peih
- Brigitte Liso
- Mounir Mahjoubi
- Jacques Maire
- Denis Masségli
- Jean François Mbaye
- Jean-Luc Mélenchon
- Christophe Naegelen
- Frédéric Petit
- Bérengère Poletti
- Jean-François Portarrieu
- Didier Quentin
- Isabelle Rauch
- Jean-Luc Reitzer
- Hugues Renson
- François de Rugy
- Laetitia Saint-Paul
- Marielle de Sarnez
- Sira Sylla
- Michèle Tabarot
- Buon Tan
- Liliana Tanguy
- Guy Teissier
- Valérie Thomas
- Nicole Trisse
- Sylvain Waserman

## Hommage à Claude Goasguen (1945 – 2020)



### Hommage prononcé le 3 juin 2020 par Marielle de Sarnez, présidente

D'origine bretonne, Claude Goasguen est né à Toulon. Il fera ses études de droit à Paris à l'université aujourd'hui dénommée Panthéon-Assas où il obtiendra un doctorat d'État. S'engageant dans la carrière universitaire, il deviendra assistant, maître-assistant puis maître de conférence et doyen de faculté. En 1986, il entrera au cabinet du ministre de l'éducation nationale René Monory. Devenu inspecteur général de l'éducation nationale puis recteur d'académie, il sera ensuite directeur du Centre national d'enseignement à distance.

Fidèle à l'enseignement, il sera aussi fidèle au droit. Grand spécialiste de l'histoire du droit, il était un éminent juriste comme tous ceux qui ont débattu avec lui en commission ou dans l'hémicycle peuvent en témoigner. Il deviendra même avocat à la cour d'appel de Paris.

Sa carrière professionnelle fut très riche. Et sa carrière d'élu de la République également.

Claude Goasguen sera élu conseiller de Paris, dans le 14<sup>e</sup> puis dans le 16<sup>e</sup> arrondissement dont il a été le maire de 2008 à 2017. Pendant près de dix années, il fut adjoint de Jacques Chirac à la mairie de Paris, en charge des relations internationales puis des affaires scolaires. De 1986 à 1993, il sera conseiller régional d'Île-de-France. Il deviendra député en 1993 et le restera pendant vingt-sept années, à l'exception de la période durant laquelle il sera ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la citoyenneté dans le premier gouvernement d'Alain Juppé.

À l'Assemblée, il siègera à la commission des lois avant de rejoindre, après un passage à la commission des finances, notre commission des affaires étrangères, où il était investi, questionné, passionné par les grands sujets de fractures du monde, en particulier celles du Proche et Moyen-Orient, sur lesquelles il a rédigé un long et profond rapport. Il faisait toujours entendre sa différence. Sa liberté de ton, son indépendance d'esprit, avec souvent une dose de provocation, s'entendait.

Il avait le même naturel et la même exigence avec tous ses interlocuteurs. Peu importait leur statut, Claude Goasguen ne s'inclinait jamais devant les puissants. Il restait et était toujours lui-même. C'était sa force. Et sa grande culture historique lui donnait, à chaque fois, le recul nécessaire à une juste compréhension du monde.

Claude Goasguen était une personnalité à part, une personnalité rare. Talentueux, cultivé, aimant l'histoire, le droit, le débat, passionné, engagé, il était profondément, intensément vivant. Et il était profondément et intensément libre. Il va manquer terriblement à notre commission, et, à la vérité, il nous manque déjà.



# Les groupes

Les dix groupes politiques présents à l'Assemblée nationale disposent d'un nombre de sièges proportionnel à leur effectif (au 31 juillet 2020) :

- 35 députés du groupe La République en Marche (LaREM) ;
- 13 députés du groupe Les Républicains (LR) ;
- 6 députés du groupe Mouvement Démocrate et apparentés (MoDem) ;
- 4 députés du groupe Socialistes et apparentés (SOC) ;
- 4 députés du groupe UDI et Indépendants ;
- 2 députés du groupe Libertés et Territoires (LT) ;
- 2 députés du groupe La France insoumise (LFI) ;
- 2 députés du groupe Écologie Démocratie Solidarité (EDS)
- 2 députés du groupe Agir ensemble
- 2 députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) ;

En outre, siège à la commission 1 député non inscrit.

# Le Bureau

(Bureau élu le 1<sup>er</sup> octobre 2019)

La présidente



**Marielle de Sarnez**  
Mouvement Démocrate et apparentés

Les vice-présidents



**Meyer Habib**  
UDI et indépendants



**Michel Herbillon**  
Les Républicains



**Rodrigue Kokouendo**  
La République en Marche



**Isabelle Rauch**  
La République en Marche

Les secrétaires



**Alain David**  
Socialistes et apparentés



**Marion Lenne**  
La République en Marche



**Bérengère Poletti**  
Les Républicains



**Buon Tan**  
La République en Marche

## Les coordonnateurs

Les coordonnateurs sont désignés par leurs groupes respectifs. Ils contribuent aux décisions concernant l'organisation des travaux de la commission et la désignation des rapporteurs. Ils participent, à ce titre, aux réunions du Bureau.



**Clémentine Autain**  
La France insoumise



**Jean-Michel Clément**  
Libertés et Territoires



**M'jid El Guerrab**  
Agir ensemble



**Michel Fanget**  
MODEM



**Anne Genetet**  
La République en Marche



**Christian Hutin**  
Socialistes



**Hubert Julien-Laferrrière**  
Écologie Démocratie Solidarité



**Jean-Paul Lecoq**  
GDR



**Christophe Naegelen**  
UDI et Indépendants



**Didier Quentin**  
Les Républicains  
À partir du 3 juin 2020



**Claude Goasguen**  
Les Républicains  
Jusqu'au 3 juin 2020

# Le secrétariat administratif

Ont travaillé au secrétariat de la commission des affaires étrangères de septembre 2019 à septembre 2020 les personnes suivantes :

- Guillaume BAZIN, conseiller, chef de division
- Gilles ARATHOON, conseiller
- François-Xavier CARABELLI, administrateur
- Maxine GAYRAUD, administratrice
- Bruno LEGRAIN, administrateur
- Camille d'Ollone, administratrice
- Mohamed SADOON, administrateur
- Tiennot SCIBERRAS, administrateur
- Charlotte SICARD, administratrice
- Alizée RUFFIN, administratrice-adjointe
- Jean SAVOYE, administrateur-adjoint
- Carole CARRIÈRE, assistante de direction et de gestion
- Peggy CASSAGNES, assistante de direction et de gestion
- Chantal GANDON, assistante de direction et de gestion
- Marielle ROYER-TURCANU, assistante de direction et de gestion
- Arnaud BAROUX, apprenti
- Hugo CHATTON, apprenti
- Capucine AMEZ-DROZ, stagiaire
- Théo BEAUCHAMP, stagiaire
- Eléa BERAUD, stagiaire
- Mahault BERNARD, stagiaire
- Solen KERLOC'H, stagiaire
- Hugo CHATTON, stagiaire
- Agathe DÉSEVEDAVY, stagiaire
- David MARCHESIN, stagiaire
- Juliette PERROT, stagiaire
- Loïc THÉREAU, stagiaire
- Charles TORRON, stagiaire

# L'activité législative de la commission des Affaires étrangères

# L'examen des conventions et traités internationaux

La commission des affaires étrangères examine les projets de loi autorisant la ratification des traités et accords internationaux visés à l'article 53 de la Constitution, ainsi que les accords conclus par l'Union européenne lorsqu'ils interviennent dans un domaine de compétence partagée entre l'Union et les États membres.

Le rapporteur de la commission procède à une analyse approfondie du texte à travers l'historique des négociations, ses principales dispositions et les conséquences de sa mise en œuvre.

Depuis le début de la législature, la commission des affaires étrangères a fait évoluer la pratique pour permettre aux députés de se saisir en séance publique de certains grands sujets. Ainsi, sur l'année 2019-2020, ce sont 7 projets de loi, sur les 9 votés (la proportion était de 14 sur 22 en 2018-2019), qui ont donné lieu à un débat en séance publique précédant sa mise aux voix, à la demande d'un président de groupe politique ou de la présidente de la commission.

## **7 projets de loi ont fait l'objet d'un débat en séance publique :**

- adhésion de la France à la convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale pour son application à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, et dans les Terres australes et antarctiques françaises. Rapporteur : Annie CHAPELIER ([rapport n° 1366](#)) [[vidéo](#)] ;
- ratification d'une convention autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie relatif aux services aériens, de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica relatif aux services aériens et de l'accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mozambique. Rapporteur : Christophe DI POMPÉO ([rapport n° 1798](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad relatif aux services aériens et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Angola relatif aux services aériens. Rapporteur : Claude GOASGUEN ([rapport : n° 1789](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse portant modification de l'annexe 1 à la convention du 13 septembre 1965 relative à l'extension en territoire français du domaine de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire. Rapporteur : Bruno FUCHS ([rapport : n° 1973](#)) [[vidéo](#)] ;
- ratification de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la

République islamique d'Afghanistan, d'autre part. Rapporteuse : Nicole TRISSE ([rapport n° 2020](#)) [[vidéo](#)] ;

- ratification du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes. Rapporteuse : Laetitia SAINT-PAUL ([rapport n° 2113](#)) [[vidéo](#)] ;
- ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accèsion de la République de Macédoine du Nord. Rapporteuse : Mireille CLAPOT ([rapport n° 2429](#)) [[vidéo](#)] ;

## **2 projets de loi ont fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée :**

- approbation de l'accord-cadre relatif à la coopération en matière de sécurité sanitaire entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco et de l'accord relatif à la coopération en matière de transfusion sanguine entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco. Rapporteur : Olivier DASSAULT ([rapport n° 2375](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif aux modalités de financement des infrastructures et de l'acquisition des outils de formation dans le cadre de la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien. Rapporteur : Bruno JONCOUR ([rapport n° 2374](#)) [[vidéo](#)] ;

## **4 projets de loi adoptés en Commission feront l'objet d'un vote en séance publique :**

- approbation de l'accord-cadre conclu le 7 août 2017 entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part. Rapporteur : Anne GENETET ([rapport n° 2698](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l'avenant à la convention du 15 avril 1999 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu. Rapporteur : Christophe DI POMPEO ([rapport n° 3352](#)) examen : [[vidéo](#)] ; vote : [[vidéo](#)] ;
- approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan sur l'octroi de l'autorisation d'exercer une activité professionnelle aux membres de la famille des agents des représentations diplomatiques ou des postes consulaires et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'emploi des personnes à charge des agents officiels. Rapporteur : Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE ([rapport n° 3353](#)) examen : [[vidéo](#)] ; vote : [[vidéo](#)] ;
- ratification du 2<sup>e</sup> protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, du 3<sup>e</sup> protocole additionnel à la convention européenne d'extradition et du 4<sup>e</sup> protocole additionnel à la convention européenne d'extradition. Rapporteur : Pierre-Henri DUMONT ([rapport n° 3351](#)) [[vidéo](#)].



## Les avis sur les projets de loi

### **Avis sur le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique (n° 2488) (Jean-François PORTARRIEU, rapporteur).**

La commission des affaires étrangères s'est saisie du projet de loi n° 2488, sur lequel la commission des affaires culturelles a été saisie au fond. La saisine pour avis a porté sur les articles 1<sup>er</sup> et 59 (1<sup>er</sup> alinéa à alinéa 49, alinéas 59 et 60, 70 à 73, 90 à 152) du projet de loi, et s'est inscrite dans la continuité des travaux engagés par la commission des affaires étrangères dès l'automne 2019, avec la formation d'un groupe de travail transpartisan sur l'audiovisuel français dans le monde, qui a permis la transmission aux ministres de la culture et de l'Europe et des affaires étrangères d'une série de propositions en amont de l'examen du projet de loi.

Nommé rapporteur pour avis, Jean-François PORTARRIEU a mis en avant dans son rapport la nécessité de pleinement intégrer la dimension internationale de l'audiovisuel dans les réformes proposées. Cette dimension passe en premier lieu par l'audiovisuel public extérieur, porté par France Médias Monde (qui regroupe France 24, RFI et MCD), TV5 Monde et Arte France, mais elle tient aussi à la promotion et à la diffusion dans le monde de la création audiovisuelle française. Soulignant que l'audiovisuel extérieur est à la fois un outil stratégique et d'influence pour la France et un atout pour l'ensemble de l'audiovisuel public, la commission des affaires étrangères s'est attachée à ce que la réforme de l'audiovisuel public prenne en compte les spécificités de l'audiovisuel extérieur, notamment dans le cadre de la future holding créée par le texte, « France Médias ».

Les différents amendements adoptés en commission et défendus par le rapporteur devant la commission des affaires culturelles se sont tous inscrits dans la poursuite de cet objectif, avec une attention particulière pour la gouvernance et les ressources de l'audiovisuel extérieur. La commission des affaires étrangères a notamment proposé que les deux personnalités qualifiées indépendantes appelées à être nommées par le Parlement pour siéger au sein du conseil d'administration de France Médias Monde soient nommées par les commissions chargées des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat, en lieu et place des commissions chargées des affaires culturelles, afin d'assurer une bonne appréhension des enjeux internationaux dans la gouvernance de la future filiale.

### **Avis sur le projet de loi relatif à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal (n° 3221) (Marion LENNE, rapporteure).**

La commission des affaires étrangères s'est saisie du projet de loi n° 3221, sur lequel la commission des affaires culturelles a été saisie au fond. La rapporteure pour avis s'est attachée à montrer la nécessité de recourir à un véhicule législatif pour permettre la restitution de 26 œuvres, constituant le « trésor de Béhanzin », au Bénin et du sabre attribué au chef religieux et militaire El Hadj Omar Tall au Sénégal. Ces œuvres ont été choisies après une longue procédure d'instruction et d'analyse qui a notamment permis d'établir l'historique de leur appropriation et l'existence, à leur origine, de transactions inéquitables ou contraintes. Le rapport rappelle que ce type de demande de restitution reste limité : seules sept, en comptant celles du Bénin et du Sénégal, sont parvenues au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.



L'avis replace ensuite ces restitutions au Bénin et au Sénégal dans le cadre plus global de la coopération culturelle franco-africaine, dont le président de la République a souhaité le renouveau dans son discours du 28 novembre 2017 à Ouagadougou. Cette nouvelle politique vise à promouvoir une approche partenariale, d'égal à égal et co-construite. C'est pourquoi les propositions consistant à instaurer une conditionnalité au retour des œuvres ont été écartées. En revanche, la demande de coopération et d'expertise dans ce domaine est forte. L'Agence française de développement s'est vue ainsi confier le financement du projet de musée d'Abomey, qui doit accueillir à terme les œuvres restituées au Bénin.

L'avis fait valoir que les enjeux patrimoniaux sont un axe de valorisation pour les années à venir, la formation ayant toute sa place à jouer pour contribuer au développement des capacités de gestion patrimoniale de nos partenaires africains (un programme de bourses sera lancé en 2021 par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères).

L'avis aborde enfin l'enjeu européen des politiques de restitution d'œuvres. Près de 90% du patrimoine africain serait hors du continent, essentiellement dans les grands musées européens. La démarche engagée par la France est donc suivie de près. La rapporteure pour avis fait valoir que l'Europe serait le niveau adapté pour faire avancer le débat.

### **Avis sur le projet de loi de finances pour 2020 : les neuf avis budgétaires**

La commission des affaires étrangères est amenée, dans ses domaines de compétence, à examiner le projet de loi de finances initial. Pour ce faire, elle a désigné 9 rapporteurs pour avis qui examinent les crédits des missions du budget de l'État relevant pour tout ou partie de la compétence de la commission. Un avis est, en outre, consacré à l'article du projet de loi de finances qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.

Le rôle des rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères a été pérennisé et élargi pour permettre, au-delà de l'examen du projet de loi de finances, de suivre sa mise en œuvre et la préparation du prochain exercice pour 2020.

Les neuf rapports pour avis sont consacrés aux missions et thèmes suivants :

- Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires, par Anne GENETET ([rapport](#)) ;
- Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence, francophonie, par Frédéric PETIT ([rapport](#)) ;
- Aide publique au développement, par Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE ([rapport](#)) ;
- Défense, par Guy TEISSIER ([rapport](#)) ;
- Écologie, développement et mobilités durables, par Jean François MBAYE ([rapport](#)) ;
- Économie : commerce extérieur et diplomatie économique, par Buon TAN ([rapport](#)) ;
- Immigration, asile et intégration, par Valérie BOYER ([rapport](#)) ;
- Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure, par Alain DAVID ([rapport](#)) ;
- Prélèvement européen, par Pascal BRINDEAU ([rapport](#)).

Dans son avis budgétaire sur la mission *Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires* du projet de loi de finances pour 2020, Anne GENETET relève que les moyens hors aide publique au développement du ministère, qui continue de fournir d'importants efforts pour se réformer et dégager des économies budgétaires, sont stabilisés cette année.

Dans une deuxième partie, la rapporteure étudie les bourses scolaires à l'étranger, qui bénéficient à 25 000 élèves français scolarisés dans le réseau. Si l'attribution de ces bourses forme une politique robuste, l'équité du système pourrait être améliorée et la procédure d'instruction des demandes de bourse devrait mieux prendre en compte les nombreux cas où les familles sont contraintes de remettre un dossier complet tardivement.

La rapporteure consacre la dernière partie de son rapport à la gestion des personnels au sein du Quai d'Orsay. Le pilotage de la masse salariale du ministère est certes complexe mais la baisse des moyens du ministère ne peut continuer à se faire à missions constantes. Surtout, la gestion « qualitative » des ressources humaines est trop souvent délaissée, en particulier la féminisation du personnel diplomatique.

Dans son avis budgétaire relatif à la *Diplomatie culturelle et d'influence – Francophonie*, Frédéric PETIT a conduit un suivi des marges de progression transversales identifiées dans ses précédents rapports (pilotage global du réseau et intégration dans une vision diplomatique cohérente, retard de la France dans le domaine numérique, gestion des personnels). Le rapporteur a salué les progrès accomplis et mis en avant la nécessité de préparer la réforme du réseau culturel, qui ne saurait rester figé dans le temps et l'espace après une expérience pilote interrompue il y a quelques années.

Au plan thématique, le rapport a été l'occasion de réaliser un point sur la diplomatie culturelle et d'influence en zones de reconstruction, à l'appui d'un déplacement de terrain effectué en Irak. Le rapporteur a pu constater la capacité de notre diplomatie culturelle à s'intégrer pleinement dans une cohérence d'ensemble de l'action extérieure, dans le cas présent au service de la reconstruction d'un pays.

Globalement, la stabilisation des crédits du programme 185 continue de répondre à la mise en œuvre de plusieurs priorités : un changement de dimension pour l'enseignement français à l'étranger (avec une hausse de 25 millions d'euros de la subvention de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger), un renforcement de notre attractivité, tant dans l'enseignement supérieur que dans le domaine économique, ou encore le développement d'une coopération culturelle partenariale.

Le budget pour 2020 de l'*Aide publique au développement*, (Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur) s'inscrit dans la trajectoire budgétaire énoncée par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018 qui a fixé un objectif de 0,55% du RNB consacré à cette politique publique à l'horizon 2022. Le montant des crédits ouverts sont conformes à cette trajectoire puisqu'il représente 0,43% du RNB.

Le CICID en question a particulièrement insisté pour revaloriser la composante bilatérale de notre aide au développement dont les crédits ont été drastiquement diminués depuis la fin des années 1990. Le rapporteur salue cette initiative dès lors qu'il s'agit d'une composante essentielle de toute politique de développement.

Toutefois, ce rééquilibrage ne doit pas conduire à négliger la composante multilatérale de l'aide au développement. En effet, bien que trop souvent les financements ne s'accompagnent pas d'une présence suffisante dans les instances de décision et conduisent à

une dilution de la parole de la France, certaines questions ne peuvent être traitées que dans un cadre multilatéral. C'est le cas notamment des politiques de santé et de vaccination. C'est pourquoi le rapporteur a souhaité, dès septembre 2019, faire un point complet sur les politiques sanitaires et plus particulièrement sur le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme mais également sur l'alliance Gavi (*Global Alliance for Vaccines and Immunization*).

Dans son avis budgétaire sur la mission *Défense*, Guy TEISSIER salue la poursuite de la remontée en puissance de nos armées, tout en soulignant plusieurs sujets d'attention : le financement du surcoût des opérations extérieures et intérieures, la livraison des équipements militaires et l'état du service de santé des armées (SSA).

Il relève, dans une deuxième partie, que le ministère des armées a pris la mesure du défi de la fidélisation au sein des armées en donnant à la loi de programmation militaire 2019-2025 une ambition « à hauteur d'hommes ». De la politique du logement et de l'hébergement aux pensions militaires, le ministère doit désormais faire preuve de constance et de cohérence.

Avant même que le président de la République n'évoque la « mort cérébrale » de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), le rapporteur s'interrogeait, en troisième partie de son avis budgétaire, sur l'avenir de l'Alliance dans un environnement international et stratégique bouleversé depuis la fin de la guerre froide.

Dans son avis sur la mission budgétaire *Écologie, développement et mobilité durables* Jean François MBAYE a consacré, cette année, ses travaux à la préservation et à la restauration des forêts mondiales dont la destruction n'a eu de cesse de s'intensifier, ces dernières années, en raison des activités humaines.

La France, grâce notamment à son réseau diplomatique et au levier de l'aide publique au développement, doit continuer de se mobiliser sur cette question et peser de façon décisive sur la scène internationale pour que des mesures concrètes et globales soient prises en faveur d'une meilleure protection du couvert forestier mondial.

Dans son avis relatif à la mission budgétaire *Économie : commerce extérieur et diplomatie économique*, Buon TAN a présenté les crédits consacrés au soutien du commerce extérieur et à la diplomatie économique. Il a noté la tendance, au cours de l'année 2019, à la réduction du déficit de notre commerce extérieur (54 milliards d'euros en glissement annuel contre 60 milliards en 2018 et en 2017) ainsi que l'augmentation régulière du nombre d'entreprises exportatrices pour atteindre 127 300, dans un contexte où l'attractivité de la France pour les investissements étrangers a également progressé. Il a salué les bonnes conditions dans lesquelles s'était réalisée la mise en place de la Team France Export, associant les chambres de commerce et d'industrie et Business France. L'installation d'un guichet unique en région permet désormais de mieux accompagner les entreprises souhaitant se tourner vers l'export. Quant aux services assurés à l'étranger, la fermeture de certaines implantations de Business France a eu pour contrepartie le recours sur place à des partenaires concessionnaires du service public.

Buon Tan a néanmoins fait part de l'inquiétude suscitée par les mesures protectionnistes prises par les États-Unis, et par les contre-mesures qu'elles peuvent entraîner, ainsi que par le Brexit. Ces facteurs font peser des risques importants sur le commerce et l'économie mondiales. Le rapporteur pour avis a dressé un bilan nuancé de la réforme de la gestion des assurances export publiques. Il a appelé à approfondir cette réforme en veillant

notamment à adapter les produits d'assurance aux plus petits exportateurs et en s'efforçant, à travers les instruments d'assurance export, de favoriser le rôle international de l'euro. Il a aussi appelé à prendre encore davantage en compte, dans les dispositifs de garanties publiques à l'export, les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique. Sur le strict plan de la nomenclature budgétaire, il a enfin déploré une nouvelle fois la dispersion des moyens affectés au commerce extérieur entre plusieurs missions et programmes, dispersion qui a pour corollaire l'absence de ministre formellement en charge de ce domaine.

Dans son avis budgétaire relatif à la mission ***Immigration, asile et intégration***, Valérie BOYER a analysé la diminution des mouvements migratoires en direction de l'Europe par rapport aux années précédentes mais a relevé la singularité de la France qui demeure, entre autres, fortement exposée à une augmentation des demandes d'asile conduisant à une véritable saturation du système. Cette situation a mécaniquement des conséquences sur le coût de l'allocation perçue par les demandeurs d'asile ainsi que sur le financement des structures d'hébergement, laissant craindre un nouveau risque de surexécution de la mission en 2020.

Elle a, par ailleurs, choisi cette année de concentrer ses travaux sur la dimension sociale de l'immigration en France et plus particulièrement sur la question de l'accès aux soins des personnes étrangères et de la prise en charge de publics vulnérables comme les mineurs non accompagnés. Elle rappelle dans son avis que si « *la santé n'a pas de prix, elle a un coût* », jugeant certains dispositifs dysfonctionnels et appelant à leur réforme.

Dans son avis budgétaire relatif à la mission ***Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure***, Alain DAVID a déploré la révision à l'été 2018 des trajectoires financières de France Médias Monde (programme 844) et TV5 Monde (programme 847) à hauteur respectivement de 3,5 et 1,2 millions d'euros à horizon 2022. Sans contester la participation de l'audiovisuel extérieur aux mesures d'économies imposées à l'ensemble de l'audiovisuel public, le rapporteur a jugé ce repli d'autant plus regrettable que l'audiovisuel extérieur est pleinement identifié comme un vecteur majeur de notre diplomatie d'influence. Dans un contexte de concurrence accrue sur la scène internationale, qui prend parfois les traits d'une véritable guerre de l'information et où certains acteurs n'hésitent pas à avoir recours à la désinformation, l'audiovisuel extérieur apparaît comme un outil stratégique de l'action extérieure de la France, au service d'une information de qualité et de la promotion des valeurs que la France véhicule grâce à l'ensemble de sa diplomatie d'influence. Le rapporteur a ainsi formulé un constat particulièrement essentiel dans un contexte de réforme de l'audiovisuel public.

En outre, le rapport a permis d'illustrer le rôle stratégique de l'audiovisuel extérieur grâce à un point sur la Roumanie.

La commission des affaires étrangères a également examiné l'article 37 du projet de loi de finances pour 2020 qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne à 21,5 milliards d'euros, sur le rapport de Pascal BRINDEAU, rapporteur pour avis sur le ***prélèvement européen***.

Le budget 2020 est le septième et dernier de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020. Il se place, dans une large mesure, dans la continuité des précédents. Ainsi, le prélèvement sur recettes à destination du budget de l'Union européenne s'élève à 21,3 milliards d'euros.

Les travaux pour l'élaboration du prochain CFP ont commencé. La Commission européenne a présenté le 2 mai 2018 des propositions pour un nouveau cadre qui couvrira la période 2021-2027, notamment en simplifiant le système existant et en diversifiant les sources

de recettes. La proposition de réforme du système des ressources propres comprend un « panier » de nouvelles ressources propres, ce dont se félicite le rapporteur.

Dans un contexte incertain et alors que le Brexit n'en est qu'à ses prémices, il devient urgent d'aboutir à la modernisation du budget européen, de ses ressources et de la réorientation de ses dépenses vers le soutien à l'activité. Car les sujets budgétaires ne sont pas uniquement des sujets techniques qu'ils conviendrait de laisser aux techniciens mais bien des sujets éminemment politiques qui engagent la crédibilité de l'Union et sa légitimité aux yeux des peuples.

Pour étayer leurs analyses, les rapporteurs pour avis budgétaires ont été amenés à faire des déplacements sur le terrain :

- en **Irak** (Bagdad, Erbil, Mossoul), dans le cadre de l'avis budgétaire *Diplomatie culturelle et d'influence - Francophonie* du projet de loi de finances pour 2020, conduit par Frédéric PETIT ;
- au **Liban** (Beyrouth, Tannourine), dans le cadre de l'avis budgétaire *Écologie, développement et mobilités durables* du projet de loi de finances pour 2020, conduit par Jean François MBAYE ;
- à **Malte** (La Valette), dans le cadre de l'avis budgétaire *Immigration, l'asile et l'intégration* du projet de loi de finances pour 2020, conduit par Valérie BOYER ;
- à **Vannes**, au 3<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie de marine, dans le cadre de l'avis budgétaire *Défense* du projet de loi de finances pour 2020, conduit par Guy TEISSIER.



# L'activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères

L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères comprend :

- les auditions ;
- les missions d'information ;
- l'examen des propositions de nomination par le Président de la République ;
- les activités des référents pays ;
- les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs ;
- les réunions et les conférences interparlementaires ;
- les entretiens de la présidente.



# Les auditions

Les auditions de personnalités constituent de précieuses sources d'information. Elles contribuent à assurer un suivi de l'action de l'exécutif dans la durée et de mieux appréhender les enjeux des différents sujets d'actualité. Ces auditions sont généralement publiques et retransmises en ligne.

Ces auditions débutent par un exposé liminaire de la personnalité auditionnée, suivi d'un temps de questions-réponses avec les représentants des groupes politiques, puis avec les commissaires qui le souhaitent.

En 2019-2020, la commission des affaires étrangères a auditionné de nombreuses personnalités :

- Bertrand Badie, professeur des Universités, professeur émérite à l'Institut d'études politiques de Paris, sur les relations internationales en perspective [\[vidéo\]](#) ;
- Michel Barnier, négociateur en chef, responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni au titre de l'article 50 du traité de l'Union européenne [\[vidéo\]](#) ;
- Laurence Boone, cheffe économiste de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [\[vidéo\]](#) ;
- Pierre Duquesne, ambassadeur chargé de la coordination du soutien international au Liban (audition à huis clos) ;
- Auriane Guilbaud, maîtresse de conférences en science politique à l'Institut d'Études Européennes, Université Paris 8 [\[vidéo\]](#) ;
- Martin Griffiths, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Yémen [\[vidéo\]](#) ;
- Jean Jouzel, climatologue, directeur de recherche émérite au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), président d'honneur de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) [\[vidéo\]](#) ;
- Marie-Paule Kieny, directrice de recherche à l'INSERM, membre du *think tank* « Santé mondiale 2030 » [\[vidéo\]](#) ;
- Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (5 auditions) [\[vidéo 1\]](#) [\[vidéo 2\]](#) [\[vidéo 3\]](#) ; [\[vidéo 4\]](#) ; [\[vidéo 5\]](#)
- Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances [\[vidéo\]](#) ;
- François Lecointre, chef d'état-major des armées (audition à huis clos) ;
- Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (2 auditions) [\[vidéo 1\]](#) ; [\[vidéo 2\]](#) ;

- Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France [\[vidéo\]](#) ;
- Alain Mabanckou, écrivain [\[vidéo\]](#) ;
- Peter Maurer, président du comité international de la Croix Rouge [\[vidéo\]](#) ;
- Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes [\[vidéo\]](#) ;
- Edgar Morin, philosophe et sociologue [\[visioconférence\]](#) ;
- Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de la Francophonie [\[vidéo\]](#) ;
- Florence Parly, ministre des armées [\[vidéo\]](#) ;
- Franck Riester, ministre de la culture [\[vidéo\]](#) ;
- Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité [\[vidéo\]](#) ;
- Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement [\[vidéo\]](#) ;
- Gilles Roussel, président de la Conférence des présidents d'université [\[vidéo\]](#) ;
- Yves Verhoeven, sous-directeur stratégie de l'ANSSI en charge de la protection des données (réunion informative à l'attention des membres de la commission).

Des auditions ont pris la forme de tables rondes sur les thèmes suivants :

- Échanges sur les migrations en préparation du débat en séance publique, prévu le 30 septembre 2019, sur la politique migratoire de la France et de l'Europe [\[vidéo\]](#) :
  - Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations internationales à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
  - François Gemenne, directeur de l'Observatoire Hugo sur l'environnement et les migrations de l'Université de Liège ;
  - François Héran, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire Migrations et sociétés ;
  - Pascal Teixeira Da Silva, ambassadeur de France chargé des migrations.
- Les pôles : enjeux stratégiques et environnementaux [\[vidéo\]](#) :
  - Jérôme Chappellaz, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), directeur de l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV) ;
  - Laurent Chauvaud, directeur de recherche au CNRS ;
  - Anne Choquet, enseignante-chercheuse en droit à la Brest Business School ;
  - Camille Escudé, doctorante sur la construction de la gouvernance régionale de l'Arctique ;

- Paul Tréguer, océanographe chimiste, professeur émérite à l'université de Bretagne Occidentale ;
  - Romain Troublé, directeur général de la Fondation Tara Océan.
- Table ronde avec des représentants de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) [[vidéo](#)] :
    - Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major des armées ;
    - Camille Grand, secrétaire général adjoint de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour l'investissement de défense ;
    - Jean-Pierre Maulny, directeur-adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS).
- L'espace et ses enjeux scientifiques, stratégiques, industriels et environnementaux [[vidéo](#)] :
    - Michel Friedling, commandement de l'espace au sein de l'Armée de l'air ;
    - Jean-Yves Le Gall, président du Centre national d'études spatiales ;
    - Yaël Nazé, astrophysicienne de l'Institut d'astrophysique et de géophysique de l'Université de Liège ;
    - Thomas Pesquet, spationaute ;
    - Johann-Dietrich Wörner, directeur général de l'Agence spatiale européenne (ASE).
- Table ronde sur la crise liée à la pandémie de covid-19 et ses conséquences en Amérique latine [[vidéo](#)] :
    - Olivier Dabène, professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Paris, président de l'Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes (OPALC) du Centre de recherches internationales (CERI) ;
    - Damien Larrouqué, chercheur à l'Institut des affaires publiques de l'Université du Chili ;
    - Deisy Ventura, professeure en éthique de la santé mondiale à l'Université de São Paulo.

# Le suivi de la crise liée à la pandémie de covid-19 à partir du 17 mars 2020

## Les auditions

La commission des affaires étrangères a auditionné, dès le début de la crise, de nombreuses personnalités pouvant informer au plus près de l'actualité les membres de la commission.

À compter du 17 mars 2020, date de début du confinement national, la commission a auditionné en visioconférence :

- Éric Chevallier, directeur du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et Axel Cruau, coordonnateur de la *task force* coronavirus [[audioconférence](#)] ;
- Alice Ekman, analyste responsable de l'Asie à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (EUISS) [[visioconférence](#)] ;
- François Godement, conseiller Asie de l'Institut Montaigne [[visioconférence](#)] ;
- Thomas Gomart, directeur de l'Institut français des relations internationales (IFRI) [[visioconférence](#)] ;
- Auriane Guilbaud, maîtresse de conférences en science politique à l'Institut d'études européennes, Université Paris 8 [[visioconférence](#)] ;
- Nassif Hitti, ministre des affaires étrangères du Liban [[visioconférence](#)] ;
- Marie-Paule Kieny, directrice de recherche à l'INSERM, membre du think tank « Santé mondiale 2030 [[visioconférence](#)] ;
- Bruno Latour, sociologue, anthropologue et professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, sur les enjeux pour nos sociétés de la crise liée à la pandémie de covid-19 [[visioconférence](#)] ;
- Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères [[visioconférence 1](#)], [[visioconférence 2](#)] ;
- Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères [[audioconférence](#)], [[visioconférence 2](#)] ;
- Peter Maurer, président du comité international de la Croix-Rouge [[visioconférence](#)] ;
- Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes [[visioconférence](#)] ;
- Jérémie Pellet, directeur général d'Expertise France [[visioconférence](#)] ;

- Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement [[visioconférence](#)] ;
- Amadou Sall, directeur de l'Institut Pasteur de Dakar [[visioconférence](#)].

## Les réunions de travail

En plus des auditions enregistrées à son calendrier, la commission a organisé chaque semaine des réunions de travail, en audioconférence ou en visioconférence, afin de donner à ses membres une information la plus complète possible. Durant ces réunions de travail, la commission a entendu :

- Laurent Bili, ambassadeur de France en Chine (5 juin) ;
- Jean-François Casabonne-Masonnave, directeur du bureau français de Taipei (24 septembre) ;
- Catherine Colonna, ambassadrice de France au Royaume-Uni (26 juin) ;
- François Delattre, secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (22 mai) ;
- Philippe Etienne, ambassadeur de France aux États-Unis (22 mai) ;
- Sandrine Gaudin, Secrétaire générale des affaires européennes (17 avril) ;
- Antoine Grassin, ambassadeur de France au Pérou (10 juillet) ;
- Laurence Haguenaer, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (27 mars) ;
- Philippe Lefort, ambassadeur de France en Corée (11 juin) ;
- Rémi Maréchaux, directeur d'Afrique et de l'Océan indien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (28 avril) ;
- Christian Masset, ambassadeur de France en Italie (3 avril) ;
- Thierry Mathou, directeur d'Asie et d'Océanie du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (15 mai) ;
- Nikolaus Meyer-Landrut, ambassadeur d'Allemagne en France (10 avril) ;
- Laurent Pic, ambassadeur de France au Japon (19 juin) ;
- Odile Renaud-Basso, directrice générale du Trésor (30 avril) ;
- François Rivasseau ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des organisations internationales en Suisse (OMS, HCR, OMC) (29 mai) ;

- Nicolas de Rivière, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française près les Nations unies à New York (États-Unis) (7 mai) ;

## Les groupes de travail

Le 17 mars 2020, la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé de constituer une mission d'information sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de coronavirus Covid-19 en France. A la suite de cette décision, trois groupes de travail ont été créés au sein de la commission des Affaires étrangères afin d'étudier les effets de la pandémie sur trois axes essentiels de la conduite des relations internationales de la France. Les trois groupes de travail, qui ont rendu leurs conclusions le 8 juillet 2020, sont les suivants :

- **Les réseaux**

Ce groupe de travail s'est intéressé aux différents réseaux de la diplomatie française et travaille notamment sur les thématiques suivantes : les Français à l'étranger, l'adaptation de l'activité du réseau diplomatique et consulaire à la crise sanitaire, l'impact de la crise sur les moyens du ministère, l'impact de la crise sur le réseau d'enseignement français à l'étranger et sur les réseaux culturel et scientifique et enfin sur l'audiovisuel extérieur et la francophonie.

- *Composition :*
  - Samantha Cazebonne
  - Alain David
  - Christophe Di Pompeo, co-animateur
  - M'jid El Guerrab
  - Anne Genetet
  - Michel Herbillon
  - Christophe Naegelen
  - Frédéric Petit, co-animateur
  - Didier Quentin
  - Marielle de Sarnez
  - Sira Sylla

- **L'aide publique au développement – actions humanitaires**

Ce groupe de travail s'est intéressé aux questions relatives à l'aide publique au développement et à la continuité de l'action humanitaire en temps de pandémie. Il a travaillé notamment sur la nécessaire adaptation de la politique de développement de la France à la suite de la crise sanitaire, dans la perspective de l'examen du projet de loi relatif à la solidarité internationale ainsi que sur la question de l'annulation des dettes africaines afin d'en dégager les implications à moyen et long termes.

- *Composition :*
  - Aude Amadou
  - Clémentine Autain
  - Frédéric Barbier
  - Hervé Berville, co-animateur
  - Mireille Clapot

- Jean-Michel Clément
- Laurence Dumont
- Michel Fanget
- Meyer Habib
- Bruno Joncour
- Hubert Julien-Laferrrière
- Rodrigue Kokouendo
- Jean-Paul Lecoq
- Marion Lenne
- Jean François Mbaye
- Bérengère Poletti, co-animatrice
- Dominique Potier
- Marielle de Sarnez
- Sira Sylla
- Valérie Thomas

- **L'action économique extérieure de la France**

Ce groupe de travail s'est intéressé à l'action économique extérieure de la France et a travaillé notamment sur les questions relatives au commerce extérieur, à la souveraineté économique et sanitaire de la France, aux tensions commerciales ou encore à l'avenir du multilatéralisme en matière économique. Il a également étudié la question du tourisme et, au-delà du nécessaire soutien d'urgence à ce secteur économique, mené une réflexion approfondie sur le tourisme en France afin de le rendre plus durable et qualitatif.

- *Composition :*
  - Moetai Brotherson
  - Pierre Cabaré
  - Jean-Michel Clément
  - Pierre Cordier, co-animateur
  - Amélia Lakrafi
  - Jacques Maire
  - Denis Masegla
  - Christophe Naegelen
  - Frédéric Petit
  - Jean-François Portarrieu
  - Marielle de Sarnez
  - Buon Tan, co-animateur
  - Sylvain Wasserman

Les députés membres de ces trois groupes de travail ont procédé aux auditions, en visioconférence, des personnalités suivantes :

- **Groupe de travail sur les réseaux**

*Sous-groupe de travail sur les réseaux diplomatique et consulaire :*

- Anne Boillon, consule générale de France à Sydney
- Agnès Cukierman, directrice des affaires financières au ministère de l'Europe et des affaires étrangères

- Fabien Fieschi, directeur du numérique au ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Hélène Le Gal, ambassadrice de France au Maroc
- Gilles Garachon, directeur des ressources humaines à la direction générale de l'administration et de la modernisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Olivier Guyonvarch, consul général de France à Wuhan
- Laurence Haguenaer, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire au ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Luc Ménard, secrétaire des affaires étrangères principal, conseiller affaires administratives à l'ambassade de France à Pékin
- Marc Villard, président de l'Assemblée des Français de l'étranger
- Consuls honoraires :
  - Kamara Bientz, consule honoraire à Freetown
  - Sandrine Tanche, consule honoraire à Oujda

*Sous-groupe de travail Réseaux de la diplomatie culturelle et d'influence*

- Agence pour l'enseignement français à l'étranger :
  - Olivier Brochet, directeur
  - Tristan Cazes, directeur des affaires financières
- Jean-Noël Baléo, conseiller de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France en Irak
- Jean-Christophe Deberre, directeur général de Mission laïque française
- Olivier Decottignies, consul général de France à Erbil
- Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE) :
  - François Normant, président
  - Virginie Royer, vice-présidente
- Institut français de Paris :
  - Pierre Buhler, président du conseil d'administration, ambassadeur, chargé de mission pour l'action culturelle extérieure de la France
  - Erol Ok, directeur général de l'Institut français
  - Agnès Alfandari, directrice du numérique de l'Institut français
  - Judith Roze, directrice du département de la langue française, du livre et des savoirs
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères :



- Michel Miraillet, directeur général de la mondialisation, de la culture, de l’enseignement et du développement international
- Laurence Auer, directrice de la culture, de l’enseignement, de la recherche et du réseau
- Morgan Larhant, sous-directeur de la 7<sup>ème</sup> sous-direction de la direction du budget
- Cyril Rousseau, directeur adjoint de l’Agence France Trésor
- Alliances françaises :
  - Pierre Alfarroba, directeur de l’Alliance Française Lisbonne, coordinateur de l’Alliance Française Portugal
  - Marc Cerdan, secrétaire général de la Fondation Alliance française
  - Jean-François Hans, délégué géographique Afrique, Océan Indien, Asie et Océanie de la Fondation Alliance française
  - Laurence Lalatonne, déléguée géographique Amérique du Nord, Asie Centrale et Europe de la Fondation Alliance française
  - Fabrice Placet, délégué géographique Amérique latine, Caraïbes, Afrique du Nord et Moyen-Orient
  - Anne-Sophie Veyrier, directrice de l’Alliance française de Pristina
- École française Danielle Mitterrand d’Erbil :
  - Alix Coffy, directrice
  - Vanille Gadenne, représentante du personnel
  - Wael Kaadan, trésorier et représentant de l’association gestionnaire
- École française Danielle Mitterrand de Sulaymaniyah :
  - Samuel Raibon, directeur pédagogique ;
  - Rizgar Ramat, directeur et représentant de l’association gestionnaire
  - Kosar Rashid, représentante du personnel
- Table-ronde réunissant des représentants des parents d’élèves des lycées homologués de Prague, Bucarest, Budapest, Belgrade, Sofia et Bratislava
- Table ronde réunissant des directeurs d’établissements partenaires de l’AEFE en Asie (École Boules et Billes d’Ho-Chi-Minh, école française de Wuhan, lycée international Xavier de Séoul)
- Table ronde réunissant les représentants des associations de parents d’élèves et comités de gestion de plusieurs établissements d’enseignement français à l’étranger d’Asie (lycée Charles de Gaulle de Pékin, lycée français de Shanghai, lycée français de Bangkok, lycée René Descartes de Phnom Penh, lycée Marguerite Duras d’Ho-Chi-Minh, lycée Alexandre Yersin d’Hanoi, lycée français de Singapour, lycée Victor Segalen de Hong Kong)
- Table ronde réunissant plusieurs directeurs d’établissements conventionnés et en gestion directe de l’AEFE en Asie (lycée Charles de Gaulle de Pékin, lycée français de Shanghai, lycée français de Bangkok, lycée René Descartes de Phnom Penh, lycée Marguerite Duras d’Ho-Chi-Minh, lycée Alexandre Yersin d’Hanoi, lycée français de Singapour, lycée Victor Segalen de Hong Kong)

- Table ronde réunissant des représentants du personnel siégeant au conseil d'administration de l'AEFE :
  - Xavier Augien, représentant syndical SGN CFDT au conseil d'administration
  - Serge Faure, représentant syndical UNSA au conseil d'administration
  - Bruno Ribard, représentant syndical SNUIPP au conseil d'administration
  - Patrick Soldat, représentant syndical SNES au conseil d'administration
- Table ronde réunissant les représentants des personnels de plusieurs établissements d'enseignement français à l'étranger d'Asie (lycée français de Shanghai, lycée Charles de Gaulle de Pékin, lycée Victor Segalen de Hong Kong)
- Table ronde réunissant des directeurs d'instituts français et conseillers de coopération culturelle en Asie :
  - Anthony Chamuzeau, conseiller de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France à Singapour
  - Jean-Christophe Fleury, conseiller culturel de l'Ambassade de France, directeur de l'Institut français de Corée du Sud
  - Mickaël Hautchamp, ministre conseiller affaires culturelles, éducatives et scientifiques, directeur de l'Institut français de Chine
  - Guillaume Narjollet, conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur de l'Institut français du Cambodge
  - Etienne Rolland-Piegue, conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur de l'Institut français du Vietnam
- Table ronde réunissant des chefs d'établissement d'enseignement français à l'étranger homologués d'Europe (lycée René Cassin d'Oslo, lycée français Saint-Louis de Stockholm, lycées français de Vilnius, de Vienne et de Zurich)
- Table-ronde réunissant des représentants des associations de parents d'élèves et comités de gestion d'établissement d'enseignement français à l'étranger homologués d'Europe (lycée René Cassin d'Oslo, lycée français Saint-Louis de Stockholm, lycées français de Vilnius, de Vienne et de Zurich)
- Table-ronde représentants des personnels d'établissement d'enseignement français à l'étranger homologués d'Europe (lycée René Cassin d'Oslo, lycée français Saint-Louis de Stockholm, lycées français de Vilnius, de Vienne et de Zurich)
- **Groupe de travail Aide publique au développement - Actions humanitaires**
- Institut Pasteur :
  - Pierre-Marie Girard, directeur général
  - André Spiegel, directeur de l'Institut Pasteur de Madagascar
- Grégory Clément, directeur général de Proparco
- Jean Goepp, directeur de l'association sénégalaise Nébédjay
- Anne-Laure Kiechel, directrice générale de Global Sovereign Advisory
- Kako Nubukpo, économiste et ancien ministre togolais

- **Groupe de travail Action économique extérieure**
- Martin Juillard, directeur adjoint de la diplomatie économique au ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Muriel Lacoue-Labarthe, sous directrice de la politique commerciale, de l'investissement et de la lutte contre la criminalité financière à la Direction générale du Trésor et représentante française au comité de politique commerciale de l'UE et au groupe de travail du G20 sur le commerce et l'investissement
- Caroline Leboucher, directrice générale d'Atout France
- Ronan Le Rouzic, chargé de mission auprès de la direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Caroline Malausséna, directrice de la diplomatie économique au ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Claire Raulin, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès du Comité Politique et de sécurité (CoPS) de l'Union européenne
- Lucie Stepanyan, cheffe de la mission du commerce extérieur et de l'attractivité à la direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Acteurs du tourisme durable (ATD) :
  - Nicolas Tranchant, vice-président
  - Caroline Mignon, administratrice, directrice de l'Association pour le tourisme équitable et solidaire (ATES)
- Business France :
  - Christophe Lecourtier, directeur général
  - Henri Baissas, directeur général délégué Réseau France
  - Pascal Lecamp, directeur Relations parlementaires et Coopération internationale
  - Frédéric Rossi, directeur général délégué Export
  - Benoit Trivulce, directeur général délégué Stratégie et Ressources
- Organisation mondiale du commerce (OMC) :
  - Jean-Marie Paugam, délégué permanent de la France
  - Ellen Verdure, conseillère juridique à la délégation française

## Les réunions conjointes européennes

Les réunions conjointes ont lieu soit à Paris à l'Assemblée nationale, soit dans un autre pays européen. Elles contribuent à renforcer les liens entre les commissions des affaires étrangères des assemblées européennes et à favoriser les échanges sur des thèmes d'actualité. Elles permettent d'entretenir des contacts directs entre les membres de la commission et leurs homologues étrangers.

En 2019-2020, la commission des affaires étrangères a tenu deux réunions conjointes, l'une à Rome avec des membres de la Chambre des députés italienne, l'autre à Berlin avec des membres de la commission des affaires étrangères du Bundestag.

- mission en **Italie** (Rome) conduite par Christophe DI POMPEO avec Meyer HABIB, Hugues RENSON, Alain DAVID, Michel FANGET et Didier QUENTIN [[vidéo](#)].

Les 9 et 10 octobre 2019, une délégation de six députés s'est rendue à Rome à la suite du bouleversement politique survenu avec la formation, le 18 septembre, de la coalition parlementaire dite « Jaune-Rouge » par le Président du Conseil, Giuseppe Conte, membre du Mouvement 5 Étoiles, avec le Parti démocrate. Le déplacement visait à marquer la nouvelle orientation des relations franco-italiennes, réaffirmer l'amitié au peuple italien et à ses représentants et analyser la portée des changements initiés.

La délégation a rencontré ses collègues du groupe d'amitié Italie-France, commun à la Chambre des Députés et au Sénat, ainsi que des intellectuels qui ont dressé un panorama de la situation politique, économique et de la politique extérieure de l'Italie : Marta Dassù, présidente de l'Institut Aspen Italia, de Ferdinando Nelli-Feroci, ancien commissaire européen, président de l'Istituto Affari Internazionali, et de Federico Fubini, économiste et éditorialiste au *Corriere della Sera*.

Sous l'égide de Christian Masset, ambassadeur de France en Italie, plusieurs chefs de service de notre ambassade ont également fait un point sur la situation sectorielle des relations bilatérales. Un déjeuner de travail présidé par Mme Marta Grande, présidente de la commission des affaires étrangères, a été organisé avec les membres de la commission des affaires étrangères et de la commission des finances, l'Italie étant en pleine période de préparation de son budget. La délégation a ensuite tenu une réunion conjointe avec ses homologues de la commission des affaires étrangères autour de deux thèmes : l'avenir de l'Union européenne et la politique migratoire. L'actualité a donné l'occasion d'établir un communiqué conjoint condamnant fermement l'intervention turque dans le Nord-Est syrien. La délégation s'est, enfin, entretenu avec M. Manlio Di Stefano, secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération internationale, puis avec M. Vincenzo Amendola, ministre des affaires européennes.

- mission en **Allemagne** (Berlin) pour une réunion conjointe avec la commission des Affaires étrangères du Bundestag, conduite par Marielle de SARNEZ et composée de Mireille CLAPOT, Jean-Michel CLEMENT, Michel HERBILLON, Frédéric PETIT, François de RUGY, Buon TAN, Nicole TRISSE et Sylvain WASERMAN [[vidéo](#)].

Les 11 et 12 février 2020, une délégation de sept députés de la commission, conduite par Marielle de Sarnez, s'est rendue à Berlin. Après une rencontre le 11 février avec Mme Anne-Marie Descôtes, ambassadrice de France en Allemagne, la délégation a tenu le

lendemain une réunion conjointe avec la commission des affaires étrangères du Bundestag, co-présidée par Marielle de Sarnez et Norbert Röttgen.

Le premier point à l'ordre du jour portait sur l'Afrique, et en particulier le Sahel. Sylvain Waserman a présenté les enjeux du point de vue français. Le président Norbert Röttgen a affirmé la nécessité de s'attaquer aux causes de la crise au Sahel, et pas seulement aux symptômes. La présidente Marielle de Sarnez a fait valoir que si l'engagement militaire n'était pas suffisant, il était à ce stade nécessaire. Elle a rendu hommage aux treize soldats français décédés au Mali le 25 novembre 2019 et souligné que le Sommet de Pau de janvier 2020 avec les Chefs d'État des pays du G5 Sahel avait permis de clarifier les objectifs de l'engagement français sur place. Il a été décidé de mener une mission conjointe au Mali afin d'explorer les moyens politiques, civils et militaires d'améliorer la stabilité à long terme de la région.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait les Proche et Moyen-Orient. Nicole Trisse a introduit le débat. La discussion s'est plus particulièrement concentrée sur l'avenir de la Libye, les enjeux du renforcement de la démocratie en Irak et la situation à Idlib. Sur la proposition de la présidente Marielle de Sarnez, l'élaboration d'une feuille de route commune a été décidée.

Enfin, le troisième point traité était relatif à la Chine. Le sujet a été introduit par Buon Tan. La présidente Marielle de Sarnez a souligné la nécessité d'appréhender la relation entre l'Union européenne et la Chine – marquée aujourd'hui par un incontestable déséquilibre – de manière globale, en intégrant les aspects économiques, industriels mais aussi de recherche et d'innovation. Les parlementaires français et allemands se sont accordés sur la nécessité d'apporter une réponse commune à l'influence géopolitique croissante de la Chine. Il a été projeté de mettre en œuvre une initiative franco-allemande visant à définir une approche européenne sur le développement des technologies de pointe en matière de télécommunication.

Dans une déclaration commune adoptée à l'issue de la réunion conjointe, les présidents Marielle de Sarnez et Norbert Röttgen ont lancé un appel à l'Europe à « *parler d'une seule voix* » et à « *mener une politique étrangère commune* », tant il est vrai notamment que les « *intérêts sécuritaires [de ses membres] sont inévitablement liés* ».

# Les missions d'information

## Les missions d'information donnant lieu à rapport d'information (article 145 du Règlement)

L'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit la possibilité de créer des missions d'information temporaires au sein de chaque commission ou commune à plusieurs. C'est l'un des moyens de contrôle traditionnels du Parlement. Leurs travaux donnent lieu à la publication de rapports d'information. Leur durée n'est pas limitée à six mois contrairement aux commissions d'enquête. Elles associent représentants de la majorité et de l'opposition, ce qui se traduit par la nomination de deux co-rapporteurs. Au-delà d'un état des lieux, ces rapports formulent des propositions.

De manière inédite, parmi ces missions d'information, la commission a créé une nouvelle catégorie, centrée sur l'audit et le contrôle des processus de gestion de postes diplomatiques, répondant ainsi pleinement à la mission d'évaluation confiée au Parlement par le constituant de 2008. La première mission de ce type a ainsi été confiée à Anne GENETET et Didier QUENTIN.

**Cinq missions d'information** ont été créées en 2019-2020 par la commission des affaires étrangères :

- *Les géants du numérique*, conduite par Alain DAVID et Marion LENNE ;
- *La pollution des mers*, conduite par Ramlati ALI et Nicolas DUPONT-AIGNAN ;
- *La politique des visas*, conduite par Sira SYLLA et M'jid EL GUERRAB ;
- *Le partenariat futur entre l'Union européenne et le Royaume-Uni*, conduite par Pierre-Henri DUMONT et Alexandre HOLROYD ;
- *Géopolitique des matières premières*, conduite par Frédéric PETIT et Jérôme LAMBERT.

**Six missions** ont poursuivi leurs travaux de septembre 2019 à septembre 2020 :

- *Le contrôle des exportations d'armement*, conduite par Jacques MAIRE et Michèle TABAROT ;
- *L'environnement international des départements et collectivités d'outre-mer*, conduite par Annie CHAPELIER et Bérengère POLETTI ;
- *Dérèglements climatiques et conflits*, conduite par Alain DAVID et Frédéric PETIT ;
- *Le développement du Sahel*, conduite par Jacques MAIRE et Guy TEISSIER ;
- *La protection des espèces sauvages menacées*, conduite par Samantha CAZEBONNE et Michèle TABAROT ;
- *La problématique des pôles : Arctique et Antarctique*, conduite par Éric GIRARDIN et Christophe NAEGELEN ;

**Six missions d'information** ont rendu, en 2019-2020, leur rapport, qui a fait l'objet d'un vote autorisant leur publication :

- ***Bilan de la lutte contre les montages fiscaux transfrontaliers*** (mission commune avec la commission des finances) (Émilie CARIOU et Pierre CORDIER, co-rapporteurs) – ([rapport n° 2252](#)).

Les rapporteurs ont souhaité analyser les montages fiscaux transfrontaliers dont les révélations ont émaillé l'actualité des dernières années, les réactions des juridictions fiscales, les possibilités légales de tels montages et les améliorations envisageables. Des évolutions législatives ont d'ores et déjà apporté des résultats intéressants ; le rapport les évalue. Il présente des propositions d'amélioration.

Au plan international, la mission a considéré que les conventions fiscales bilatérales liant la France pouvaient être améliorées en définissant et suivant systématiquement des indicateurs de coopération fiscale, examinant prioritairement les relations conventionnelles avec les États et territoires non coopératifs afin d'introduire dans les conventions fiscales les concernant les standards les plus élevés de coopération, des mesures anti-abus et des possibilités de taxation des flux de revenus sortants dits sensibles, en révisant prioritairement les conventions prévoyant une exonération des flux sortants de dividendes de toute retenue à la source et, enfin, en recensant les conventions d'entraide pénale de la France qui écartent spécifiquement les infractions fiscales de leur champ d'application, comme celle avec le Canada, et révisant ces conventions afin de supprimer ces exceptions de spécialité.

La dimension européenne de la lutte contre la fraude fiscale a également été étudiée. Les rapporteurs ont soutenu les propositions de la Commission européenne en matière de fiscalité du secteur numérique (reconnaissance à terme du concept d'établissement stable virtuel et mise en place à titre provisoire d'une taxe sur le chiffre d'affaires) et d'assiette commune et consolidée de l'impôt sur les sociétés. Ils ont plaidé pour l'abandon à terme de la règle de l'unanimité en matière fiscale et défendu l'élaboration d'un code de conduite européen par lequel les États membres s'engageraient à réviser les conventions fiscales dont ils sont partie en y introduisant autant que possible les meilleurs standards européens et de l'OCDE.

Au plan multilatéral, les rapporteurs ont soutenu les travaux novateurs et ambitieux engagés dans le « cadre inclusif » BEPS de l'OCDE concernant la répartition des bases fiscales liées aux activités des multinationales et l'établissement d'un principe général d'imposition minimale de celles-ci. Ils ont promu l'ouverture de discussions sur la mise en place d'un instrument multilatéral prévoyant l'échange automatique de données sur la propriété immobilière et foncière détenue par des non-résidents ainsi que sur la mise en place d'un instrument multilatéral dont les signataires s'engageraient à instaurer une pénalisation de la fraude fiscale d'une certaine gravité.

- ***L'audit et le contrôle des processus de gestion de postes diplomatiques*** (Anne GENETET et Didier QUENTIN, co-rapporteurs) – ([rapport n° 2408](#)) [[vidéo](#)].

La mission « flash » sur *l'audit et le contrôle des processus de gestion de postes diplomatiques* a permis d'exercer une première évaluation du plan « Action publique 2022 » lancé à l'automne 2018, qui se traduit par une diminution des effectifs du Quai d'Orsay et une réforme des réseaux de l'État à l'étranger. Cette réforme consiste en la mutualisation des emplois et des crédits de soutien des administrations de l'État à l'étranger entre les mains des secrétaires généraux d'ambassade (SGA), eux-mêmes placés sous la tutelle des ambassadeurs, qui voient leur rôle de coordination des moyens de l'État à l'étranger renforcé.



Les rapporteurs ont estimé que la réforme était nécessaire pour améliorer le cadre de gestion des postes diplomatiques et pour accompagner les objectifs de baisse de la masse salariale fixés au Quai d'Orsay. Bien que la réforme ait été menée dans une certaine précipitation et qu'elle ait suscité des tensions entre les ministères, elle a fait l'objet d'un consensus assez large au sein des personnels. Les gestionnaires du ministère devront être attentifs à plusieurs points, à commencer par la charge de travail qui repose sur les SGA, afin d'atteindre les objectifs fixés, voire même pour éviter que la réforme ne se traduise par une fragilisation du réseau.

- ***Le droit international humanitaire à l'épreuve des conflits*** (Moetai BROTHERTON et Jean François MBAYE, co-rapporteurs) – ([rapport n° 2484](#)) [[vidéo](#)]

Premier rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur le droit international humanitaire (DIH) - également appelé « droit de la guerre » -, le rapport d'information publié en décembre 2019 se développe en trois temps. Tout d'abord, la présentation du corpus juridique du DIH qui, sur la base des quatre conventions de Genève du 12 août 1949, dont la valeur reste entière, s'est enrichi au moyen d'accords internationaux mais aussi d'outils de droit souples tels que des déclarations internationales. A ce corpus s'ajoute un ensemble de juridictions, nationales et internationales, jusqu'à la Cour pénale internationale, aptes à sanctionner les infractions au DIH. Cœur du rapport, son deuxième temps formule le constat d'une application entravée du DIH, dans un contexte d'évolution de la conflictualité. Les rapporteurs soulignent que le DIH est en général mieux connu mais n'est pas pour autant mieux appliqué, et que les principaux défis auxquels le DIH est confronté aujourd'hui ne tiennent pas tant au contenu des règles qu'à leur respect. Surtout, les conséquences des manquements au DIH ont des effets destructeurs de long terme, qui rendent l'urgence de son application plus tangible. Dans un troisième et dernier temps, les rapporteurs, qui rappellent l'engagement déjà fort de l'armée et de la diplomatie françaises en faveur du DIH, formulent 25 recommandations à portée nationale et internationale pour renforcer le DIH.

- ***La France et le Moyen-Orient*** (Claude GOASGUEN et Bruno JONCOUR, co-rapporteurs) – ([rapport n° 2625](#)) [[vidéo](#)].

Pour leur rapport d'information consacré à la stratégie de la France dans un Moyen-Orient en pleine mutation, Claude Goasguen et Bruno Joncour ont adopté une approche géographique large – englobant le Levant, la Mésopotamie, la Péninsule arabique ainsi que le plateau iranien – qui leur a donné l'occasion d'analyser les différentes dynamiques politiques à l'œuvre qui bouleversent actuellement la région et transcendent les différentes frontières nationales.

Ils ont en particulier mis en exergue la rivalité irano-saoudienne et ses répercussions dans l'ensemble du Moyen-Orient. Cette nouvelle donne régionale, irriguée par une rivalité aux racines anciennes, comporte d'importants risques de déstabilisation pour la région et pour le monde et impose par conséquent une réflexion sur la stratégie de la France dans ce contexte géopolitique renouvelé.

Leurs travaux ont, par ailleurs, porté sur les intérêts de la France dans cette partie du monde – tant du point de vue stratégique qu'économique et culturel – ainsi que sur les atouts et faiblesses de la France au Moyen-Orient. Afin de faire perdurer les liens spécifiques qui nous unissent, les rapporteurs ont formulé plusieurs pistes de réflexion en vue de renforcer le pouvoir de séduction et d'attraction de la France à l'égard des pays du Levant et du Golfe. Ils ont notamment plaidé en faveur d'une promotion et d'une diffusion renforcées de la langue



française au Moyen-Orient, comme vecteur de notre influence et des valeurs humanistes qui sont les nôtres. En parallèle, ils ont mis en avant la nécessité d'un enseignement plus soutenu, en France, de la langue arabe dans les établissements secondaires publics qui pourraient, à leurs yeux, constituer une chance en permettant de faciliter le dialogue, les échanges et l'intercompréhension avec les pays du Maghreb et du Machrek.

- *Les conditions de délivrance des passeports à l'étranger* (Alexandre HOLROYD et Didier QUENTIN) – ([rapport n° 3182](#)) [[vidéo](#)]

La mission « flash » sur les conditions de délivrance des passeports à l'étranger a permis de faire le point sur les fortes répercussions de la pandémie mondiale de Covid-19 sur le processus de délivrance des passeports aux Français de l'étranger. Au total, la crise sanitaire aura entraîné un retard dans la délivrance d'environ 50 000 passeports à l'étranger. Les principaux postes consulaires, situés dans les pays limitrophes, pourraient mettre entre trois et neuf mois pour résorber ce retard, sans préjuger de l'évolution de la situation sanitaire.

Les rapporteurs formulent sept propositions, précises et opérationnelles, destinées à assouplir la procédure de délivrance des passeports à l'étranger sans remettre en cause l'objectif légitime de lutte contre les différentes formes de fraude. Certaines propositions ont vocation à être mises en œuvre à brève échéance ; d'autres ont une portée de plus long terme. Deux domaines de réforme prioritaires sont identifiés : la modernisation des outils informatiques utilisés par les consulats et le développement de l'envoi sous pli sécurisé comme mode de remise des passeports aux Français de l'étranger.

Deux mois après la publication du rapport d'information, une réunion de travail de la commission des affaires étrangères, animée par les deux rapporteurs de la mission flash, a permis de discuter du suivi des propositions du rapport d'information avec Mme Laurence Haguenaer, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

- *Les enfants sans identité* (Laurence DUMONT et Aina KURIC) – ([rapport n° 3349](#)) [[vidéo](#)]

Le rapport d'information, le premier de la commission des affaires étrangères sur les enfants sans identité, surnommés les « enfants fantômes », dresse tout d'abord un état des lieux du phénomène. Les chiffres – 166 millions d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés et 237 millions sans certificat de naissance – sont encore très loin des objectifs de l'ONU. Ils varient fortement d'un pays à l'autre, et au sein même de ces derniers. Les rapporteuses présentent les nombreuses causes de l'absence d'enregistrement ainsi que leurs conséquences, tant individuelles que collectives puisque le développement des États se trouve considérablement freiné.

Dans un second temps, le rapport présente les initiatives nationales et internationales mises en œuvre pour encourager l'enregistrement des naissances. Si ces actions sont indispensables, les rapporteuses constatent qu'elles demeurent encore insuffisantes et peu coordonnées.

Enfin, les rapporteuses formulent vingt-trois recommandations pour enregistrer toutes les naissances sur le sol français et aider les États qui enregistrent encore des taux d'enregistrement très faibles. De nombreux outils diplomatiques peuvent être mobilisés.

**Les missions d'information, créées sur le fondement de l'article 145 du Règlement,** ont fait l'objet, sur l'année 2019-2020, de plusieurs déplacements sur le terrain :

- en **Allemagne** (Berlin), dans le cadre de la mission d'information sur le contrôle des exportations d'armement, conduite par Jacques MAIRE et Michèle TABAROT ;
- au **Bangladesh**, dans le cadre de la mission d'information sur les dérèglements climatiques et conflits, conduite par Alain DAVID et Frédéric PETIT ;
- en **Belgique** (Bruxelles), dans le cadre de la mission d'information sur le contrôle des exportations d'armement, conduite par Jacques MAIRE et Michèle TABAROT ;
- aux **Etats-Unis** (New York) dans le cadre de mission d'information sur les enfants sans identité, conduite par Laurence DUMONT et Aina KURIC ;
- aux **Etats-Unis** (Washington), dans le cadre de la mission d'information sur le contrôle des exportations d'armement, conduite par Jacques MAIRE et Michèle TABAROT ;
- en **Norvège** (Oslo) et au **Vietnam** (Hanoï) dans le cadre la mission flash d'audit et de contrôle des processus de gestion de postes diplomatiques, conduite par Anne GENETET et Didier QUENTIN ;
- à **Sainte-Lucie et en Martinique**, dans le cadre de la mission d'information sur l'environnement international des outre-mer, conduite par Annie CHAPELIER et Bérengère POLETTI.

## Les missions de terrain

Des représentants de la commission des affaires étrangères peuvent se rendre sur le terrain pour étudier des problématiques particulières dans le cadre de missions d'information, de courte durée, qui peuvent donner lieu, en commission, à des comptes rendus.

Quatre missions d'information de terrain ont été conduites :

- mission aux **États-Unis** (New York) dans le cadre de la 74<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations unies, conduite par Isabelle RAUCH avec Michel HERBILLON, Alain DAVID, Frédéric PETIT, Nicole TRISSE et Christophe DI POMPEO [[vidéo](#)] ;
- mission en **Algérie** (Alger) de Marielle de SARNEZ ;
- mission à **Madagascar** conjointe avec le Sénat, conduite par Rodrigue KOKOUENDO, composée de Hervé BERVILLE et Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE [[vidéo](#)] ;
- mission d'observation au **Cameroun** (Yaoundé, Douala, Buéa) avec Rodrigue KOKOUENDO et Didier QUENTIN [[vidéo](#)].

## Les propositions de résolution

En application de l'article 34-1 de la Constitution, les assemblées parlementaires peuvent voter des résolutions. Il s'agit d'actes par lesquels l'Assemblée émet un avis sur une question déterminée. Elles peuvent être déposées au nom d'un groupe par son président ou par tout député.

La proposition de résolution a vocation à être examinée lors des séances publiques dont l'ordre du jour est fixé par l'Assemblée nationale. L'inscription à l'ordre du jour est décidée en Conférence des présidents, à la demande d'un président de commission ou d'un président de groupe, dès lors qu'un délai minimal de six jours francs à compter de son dépôt est respecté.

Sur ce fondement, les huit présidents de groupe ont déposé, le 22 octobre 2019, une proposition de résolution sur le Nord-Est syrien.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Assemblée nationale, l'ensemble des présidents de groupes politiques ont accepté la proposition de la présidente de la commission des affaires étrangères de porter, ensemble, une proposition de résolution condamnant fermement l'offensive militaire turque dans le Nord-Est syrien, lancée par Ankara le 9 octobre 2019. L'examen de ce texte a également permis aux députés d'exprimer de façon solennelle leur indéfectible soutien aux Forces démocratiques syriennes (FDS), composées de combattants kurdes et de leurs alliés arabes et syriaques. Adoptée à l'unanimité dans l'hémicycle, le 30 octobre 2019, cette résolution a valeur de symbole. En dépit des sensibilités politiques diverses, ce texte a permis d'illustrer avec gravité la volonté d'union de la représentation nationale sur cette situation dramatique entraînant une catastrophe humanitaire majeure dans la région, menaçant la solidarité internationale ainsi que notre sécurité collective en permettant notamment à Daech de se reconstituer.

Les errements des Américains dans cette région du monde et les opérations militaires turques dans le Nord-Est syrien ont, selon les termes de la présidente « bafoué des valeurs fondamentales et des intérêts vitaux ». Le Nord-Est syrien constituait depuis plusieurs années un exemple à suivre. C'était là un espace au sein duquel les populations locales parvenaient à se gérer et à construire un début de dialogue démocratique et égalitaire tranchant avec l'obscurantisme dans la région. Le chemin à parcourir était encore long mais ces évolutions étaient prometteuses notamment pour l'avenir de la Syrie dans son ensemble. Le Nord-Est syrien donnait à voir ce à quoi le pays aurait pu aspirer à devenir : une Syrie décentralisée, inclusive et respectueuse des minorités. L'offensive turque, contre nos alliés des FDS a mis un coup d'arrêt à cet élan et a constitué une rupture de confiance vis-à-vis d'Ankara. Une telle situation a notamment conduit les députés membres de la commission à s'interroger sur l'avenir de nos alliances – au sein de la coalition internationale contre Daech mais également au sein de l'OTAN – et a, une fois de plus, révélé l'impérieuse nécessité pour la France et pour l'Europe de se doter dans les plus brefs délais d'une véritable autonomie de pensée et d'action.

La mobilisation de la commission des affaires étrangères puis de l'Assemblée dans son ensemble a eu à l'occasion de l'examen et du vote de cette résolution pour principal objectif de répondre à la triple faute que représentait cette offensive militaire : une faute morale vis-à-vis de nos alliés kurdes, une faute politique en entretenant un risque d'escalade au cœur du Moyen-Orient et une faute sécuritaire en offrant aux groupes terroristes une occasion de se reconstituer.

## Les référents pays

La création de référents pays est une innovation de cette législature. Le monde a été divisé en **23 grandes régions** pour chacune desquelles un député de la commission a été désigné référent. Son rôle est d'examiner toutes les questions soulevées par les relations bilatérales, les liens diplomatiques, les relations commerciales, les échanges culturels et universitaires, les flux migratoires, *etc.* Le référent peut se saisir de tout sujet lorsqu'il estime qu'il y a matière à approfondissement et à propositions.

Les zones géographiques sont réparties comme suit :

- Russie, suivie par Pascal BRINDEAU ;
- Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Mongolie), suivie par Pierre CABARÉ ;
- Partenariat oriental (Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie), suivi par Jean-Michel CLÉMENT ;
- Asie du Sud-est (Birmanie, Brunei, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Cambodge, Laos et Vietnam), suivie par Michel HERBILLON ;
- Afghanistan et le sous-continent indien (Inde, Pakistan, Bangladesh, Bhoutan et Népal), suivis par Jean-Luc REITZER ;
- Chine et Asie du Nord-est (Japon, Mongolie, Corée du Sud, Corée du Nord et Taïwan), suivies par Buon TAN ;
- Proche-Orient (Égypte, Liban, Syrie, Israël, Jordanie et Territoires palestiniens), suivi par Claude GOASGUEN jusqu'au 3 juin 2020 ;
- Moyen-Orient (Irak, Iran, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen), par Hugues RENSON ;
- Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie et Libye), suivie par Bruno JONCOUR ;
- G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Tchad, Niger et Burkina Faso), suivi par Amélia LAKRAFI ;
- Afrique de l'Ouest (Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), suivie par Marion LENNE ;
- Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Ouganda, Rwanda et Sao-Tomé-Et-Principe), suivie par François DE RUGY ;
- Afrique australe (Afrique du Sud, Lesotho, Eswatini, Angola, Botswana, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe), suivie par Bernard DEFLESSELLES ;

- Océan indien et la Corne de l’Afrique (Madagascar, Comores, Kenya, Maldives, Île Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Soudan et Soudan du Sud), suivis par Annie CHAPELIER ;
- États-Unis et Canada, suivis par Christophe DI POMPEO ;
- Amérique centrale (Mexique, Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador,) et Caraïbes, suivies par Alain DAVID ;
- Amérique du Sud (Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay, Guyana et Surinam), suivie par Clémentine AUTAIN ;
- Océanie, suivie par Moetai BROTHERTON ;
- Allemagne et Europe alpine et adriatique (Croatie, Slovaquie, Autriche, Lichtenstein et Suisse), suivies par Éric GIRARDIN ;
- Europe occidentale et nordique (Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Islande, Norvège), suivie par Martine LEGUILLE-BALLOY ;
- Europe centre-orientale et balte (Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie et République tchèque), suivie par Nicole TRISSE ;
- Europe méditerranéenne (Chypre, Turquie, Grèce, Andorre, Malte, Portugal, Italie, San Marin, Saint-Siège, Espagne et Monaco), suivie par Michel FANGET ;
- Balkans (Bulgarie, Serbie, Macédoine, Monténégro, Albanie et Bosnie-Herzégovine), suivis par Liliana TANGUY.

## Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs

La Commission a désigné des rapporteurs afin de garantir un contrôle continu et approfondi des principaux opérateurs contribuant à l'action extérieure de l'État :

- Frédéric BARBIER pour l'Agence française de développement (AFD), institution financière publique mettant en œuvre la politique de développement de la France dans les pays en développement, émergents et de l'Outre-mer ;
- Alain DAVID pour France Médias Monde, groupe audiovisuel public français dont les médias, diffusés sur les cinq continents et en quinze langues, participent au rayonnement de la France dans le monde ;
- Michel HERBILLON pour l'Institut Français, organisme chargé de l'action culturelle extérieure de l'État ;
- Marion LENNE pour Campus France, établissement qui a pour missions de promouvoir et valoriser à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ;
- Christophe NEAGELEN pour Atout France, agence de développement touristique de la France, chargée de renforcer le positionnement de la destination France à l'international ;
- Frédéric PETIT pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public français qui anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- Bérengère POLETTI pour Expertise France, agence de coopération technique internationale mettant à la disposition des pouvoirs publics des pays partenaires les compétences des experts publics français ;
- Buon TAN pour Business France, agence chargée d'aider au développement international des entreprises et de leurs exportations, d'accompagner et informer les investisseurs étrangers en France, de promouvoir l'attractivité et l'image économique de la France et de gérer et développer le volontariat international en entreprises.

Dans le cadre de ce suivi, les rapporteurs émettent un avis sur les contrats d'objectifs et de moyens (COM) conclus entre l'État et chaque opérateur sur base pluriannuelle. Ces COM définissent les grandes orientations stratégiques et l'engagement de financement sur ressources pris par l'État pendant la durée du contrat.

- **Projet de contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et Expertise France pour la période 2020-2022** (Bérengère POLETTI, rapporteure) ([rapport n° 2964](#)) [[vidéo](#)].

Le principal outil de coopération technique internationale est un jeune opérateur créé en 2015 : Expertise France. La loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat

prévoit que ce dernier conclut périodiquement avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens. Les commissions des affaires étrangères des deux assemblées formulent un avis avant sa conclusion.

Afin d'éclairer les commissaires, Bérengère Poletti a présenté un rapport analysant les principales orientations dudit contrat qui liera les acteurs pour la période 2020-2022. Elle formule également un certain nombre de propositions pour renforcer les priorités thématiques, notamment les questions sanitaires, mais aussi pour entrer de plein pied dans la logique du contrôle et de la redevabilité.

Au-delà, le contrat d'objectifs et de moyens s'inscrit dans le contexte de la future filialisation d'Expertise France au sein du groupe Agence française de développement. Afin de réussir ce rapprochement, la future loi sur l'aide publique au développement devra créer des synergies entre les deux opérateurs tout en préservant une expertise française autonome qui ne se confond pas avec l'aide au développement.

—

Par ailleurs, la commission des affaires étrangères nomme des députés pour siéger au conseil d'administration de certains de ces opérateurs extérieurs. Elle a procédé aux nominations suivantes en 2019-2020 :

- Marion LENNE au conseil d'administration de Campus France ;
- Michel HERBILLON au conseil d'administration de l'Institut Français ;
- Frédéric PETIT au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.



## Les réunions interparlementaires et conférences

Les réunions et conférences interparlementaires, en particulier, visent à favoriser les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre parlementaires de différents pays.

Les députés de la commission des affaires étrangères ont notamment participé aux conférences et réunions suivantes :

- conférence interparlementaire PESC-PSDC, à laquelle a assisté Laetitia SAINT-PAUL à **Helsinki** (Finlande) ;
- conférence interparlementaire sur l'immigration et l'asile, à laquelle a assisté Pierre CABARÉ à **Helsinki** (Finlande) ;
- conférence interparlementaire PESC-PSDC, à laquelle a assisté Liliana TANGUY à **Zagreb** (Croatie).

## Les entretiens de la présidente

Au cours de l'année 2019-2020, la Présidente Marielle de Sarnez s'est entretenue avec :

- Mohammed Bin Abdulrahman Al-Thani, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar ;
- Rima Abraham et Nazira Goreya, représentantes syriaques chrétiennes de Syrie ;
- Mohammad Alissa, secrétaire général de la Ligue Islamique Mondiale ;
- Jean Asselborn, ministre des affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg, accompagné de l'ambassadrice du Luxembourg Martine Schommer ;
- Awwad al-Awwad, ministre d'Arabie Saoudite ;
- Sylvie Baïpo-Temon, ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine ;
- Amani Ballour, pédiatre pour la Syrian American Medical Society (SAMS)
- Mohamed Bazoum, ministre d'État, ministre de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses du Niger ;
- Mohamed Salah Eddine Bélaïd, chargé d'affaires à l'ambassade d'Algérie en France, accompagné de Saïd Boudaoud, ministre plénipotentiaire ;
- Olivier Brochet, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger au ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Katarina Cséfalvayová, présidente de la commission des affaires étrangères du Conseil national slovaque et Dusan Tittel, député slovaque ;
- Anne-Marie Descotes, ambassadrice de France en Allemagne ; (*par téléphone début crise Covid-19*)
- Tiébilé Dramé, ministre des affaires étrangères du Mali ;
- M. Enn Eesmaa, président de la commission des affaires étrangères de la République d'Estonie ;
- Anwar Mohammed Gargash, ministre d'État aux affaires étrangères des Émirats arabes unis ;
- Kalid Issa, représentant en France des Kurdes de Syrie ;
- Ahmad Hassan Jarjisse, chef du département de français de l'Université de Mossoul accompagné de Zuhair Zaidan, directeur du carré francophone à l'université de Mossoul ;

- Adel al-Jubeir, ministre d'État aux affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite ;
- Maurice Kamto, homme politique camerounais ;
- Albin Kurti, député de l'Assemblée de la République du Kosovo, accompagné de Qëndrim Gashi, ambassadeur du Kosovo en France ;
- Salah Lebdioui, ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire en France ;
- Irene Lozano, secrétaire d'État pour l'Espagne Globale, accompagnée de Fernando Carderera, ambassadeur d'Espagne, Arístegui Joaquín directeur général du Bureau pour l'Espagne Globale, Tena Alfonso ministre conseiller et Venegas María conseillère ;
- Christian Masset, ambassadeur de France en Italie (*par téléphone au début de la crise sanitaire*) ;
- Nikolaus Meyer-Landrut, ambassadeur d'Allemagne en France (*par téléphone au début de la crise sanitaire*) ;
- Maria de la Paz Donoso Castellón, ambassadrice d'Équateur en France ;
- Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur de France en Tunisie (*par téléphone au début de la crise sanitaire*)
- Alexei Pouchkov, sénateur russe ;
- Norbert Röttgen, président de la commission des affaires étrangères du Bundestag ;
- Daniel Seidemann, avocat israélien, directeur de l'organisation non gouvernementale Terrestrial Jerusalem ;
- Samad Seyidov, président du comité des relations internationales et interparlementaires de l'Assemblée nationale de la République d'Azerbaïdjan et Rahman Mustafayev, ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan en France ;
- Szymon Szykowski vel Sek, secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères de la République de Pologne ;
- Philippe Thiébaud, ambassadeur de France en Iran (*par téléphone au début de la crise sanitaire*) ;
- M. Patrick Youssef, directeur régional adjoint pour l'Afrique du Comité international de la Croix Rouge (CICR) ;
- Abdallah ben Zayed Al Nahyane, ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

La présidente a également accueilli plusieurs délégations :

- une délégation du Conseil Al Choura d'Arabie Saoudite conduite par Abdullah Al Maatani, vice-président ;
- une délégation de la Macédoine du Nord comprenant Bujar Osmani, vice-premier ministre chargé des affaires européennes, Nikola Dimitrov, ministre des affaires étrangères, Jadranka Chaushevska Dimov, ambassadrice de la République de Macédoine du Nord en France, et Djenk Sejfula, directeur de la direction de l'Union européenne au ministère des affaires étrangères ;
- une délégation d'ambassadeurs d'États arabes conduite par Boutros Assaker, ambassadeur de la Ligue des États arabes à Paris composée de Ehab Badawy, ambassadeur de la République d'Égypte, Salman El Herfi, ambassadeur-chef de Mission de Palestine en France, Nazar Al-Khirullah, ambassadeur de la République d'Irak, Salah Lebdioui, ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire, Fethi Ben Maaoui, ministre conseiller, chef de mission de la République de Tunisie, Makram Queisi, ambassadeur du Royaume Hachimite de Jordanie, Sami Mohammad Al Sulaiman, ambassadeur de l'État du Koweït ;
- une délégation parlementaire cubaine conduite par Andrés Castro Alegría, vice-président du groupe interparlementaire d'amitié Cuba-France à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire cubaine, et composée de Félix Julio Alfonso López et Pablo Odén Marichal Rodríguez.

La présidente a reçu, lors de la XXVII<sup>e</sup> Conférence, les ambassadeurs et ambassadrices suivantes du 27 au 29 août 2019 :

- Bruno Aubert, ambassadeur de France en Irak
- Christophe Bouchard, ambassadeur de France à Madagascar
- Pierre Cochard, ancien consul général de France à Jérusalem
- Éric Danon, ambassadeur de France en Israël
- Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie
- Béatrice Le Fraper du Hellen, ambassadrice de France en Libye
- Hélène Le Gal, ambassadrice de France au Maroc
- Joël Meyer, ambassadeur de France au Mali
- Romain Nadal, ambassadeur de France au Venezuela
- Patrice Paoli, ambassadeur de France à Cuba
- René Troccaz, consul général de France à Jérusalem

\* \*

\*